

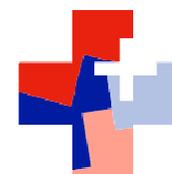
SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES

BILAN ET FEUILLE DE ROUTE

13 AVRIL 2021

Présidée par la Ministre de la transformation et de la fonction publiques
et le Ministre délégué en charge des petites et moyennes entreprises

**SERVICES
PUBLICS+**



UN GOUVERNEMENT DÉJÀ MOBILISÉ POUR LA SIMPLIFICATION DES ENTREPRISES



L'ÉCOUTE ET LA SATISFACTION DES ENTREPRISES

- Les entreprises sont pleinement intégrées au programme **Services Publics +**, qui vise à améliorer en continu le service rendu aux usagers
- **76% des entreprises** accordent leur confiance à l'administration pour les accompagner en cas d'erreurs de bonne foi (Décembre 2020, Etude BVA)



LA SIMPLIFICATION

- + de **30 projets d'envergure** portés par les administrations pour **faciliter l'accès, harmoniser ou développer les services de l'Etat** en direction des entreprises
- Des réformes emblématiques
 - **Le prélèvement à la source**
 - **Le portail France Recouvrement**
 - **Le guichet unique des formalités entreprises**
- Un engagement décisif pour la digitalisation des TPE/PME avec **57 partenaires institutionnels et 2.000 experts numériques mobilisés** autour de l'initiative France Num



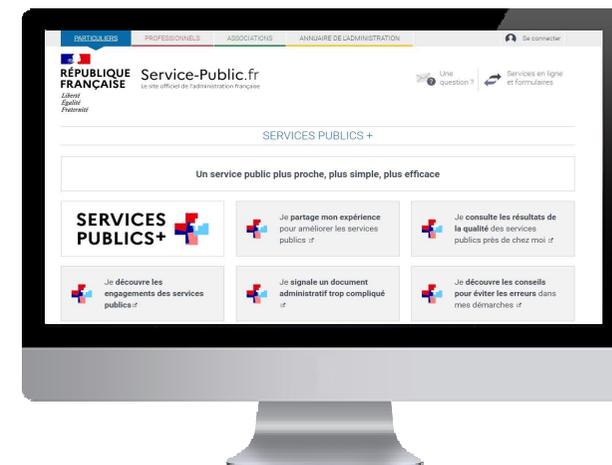
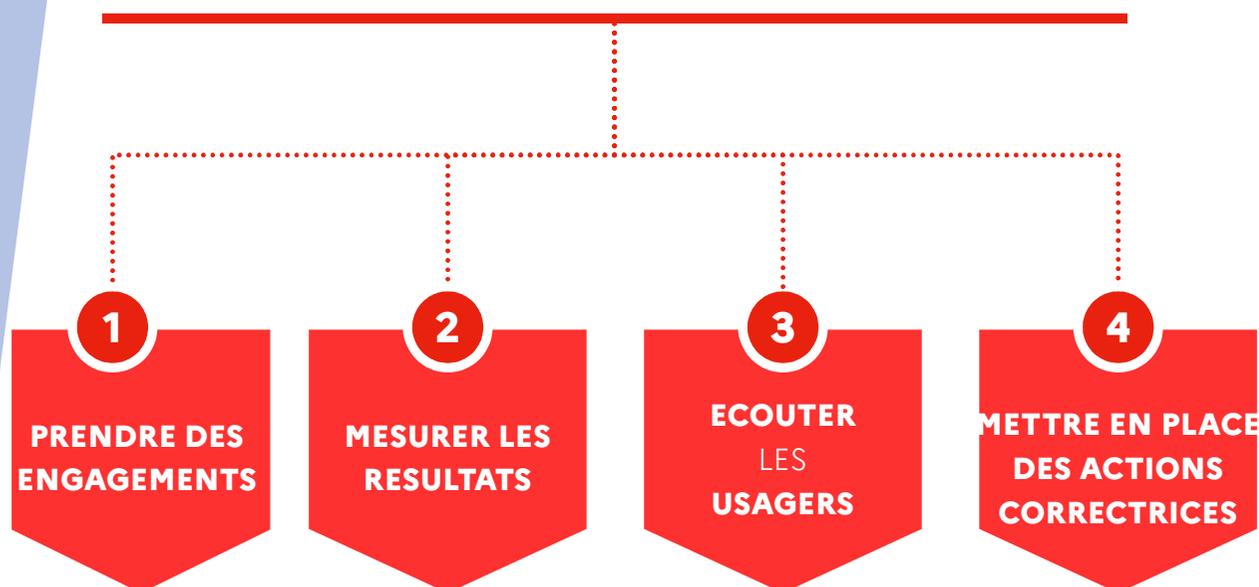
LA BIENVEILLANCE

- Près de **1.000 établissements** ont vu leur durée de contrôle plafonnée à **270 jours** sur une période lissée de 3 ans dans les régions pilotes prévues par la loi ESSOC

SERVICES PUBLICS +

UN PROGRAMME DÉCLINÉ EN 4 PILIERS

L'AMÉLIORATION CONTINUE SP+



LES ENTREPRISES / PARTICULIERS DONNENT LEURS AVIS

LES ENTREPRISES / PARTICULIERS SIGNALENT DES COMPLEXITÉS ADMINISTRATIVES

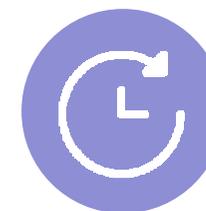
LE 13 AVRIL : LANCEMENT D'UNE COMMISSION SP+ ENTREPRISES

UN CO-PORTAGE MTFP / MINISTRE TPE – PME

SERVICES PUBLICS+ 

OBJECTIFS DE LA COMMISSION USAGERS SP+ ENTREPRISES

- ▶ Décliner le programme SP+ sur les problématiques spécifiques aux entreprises
- ▶ Suivi des actions de **simplification** et d'**amélioration des parcours usagers**
- ▶ **Analyse des remontées** des entreprises
- ▶ Identification des **actions de simplification**
- ▶ **Suivre et piloter leur mise en œuvre**



FRÉQUENCE

2 commissions usagers entreprises par an

- ▶ Prochaine session
Prévue à l'**automne 2021**

QU'EST-CE QUE FRANCE EXPÉRIMENTATION ?

- ▶ **France Expérimentation** est un **guichet en ligne gratuit** qui accompagne les **acteurs économiques** dont le **projet innovant n'est pas réalisable dans le cadre juridique existant**.

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE

- Ouvert à **tout acteur économique** (grande entreprise, association, entrepreneur individuel, PME).
- **Quel que soit son secteur d'activité ?** (industrie, services, etc).

UN PROJET INNOVANT

L'innovation peut être **technologique, mais pas seulement.**

Environ 60% des demandes portant sur les champs de l'environnement, du logement, des transports et de l'économie circulaire.

UN BLOCAGE LÉGISLATIF OU RÉGLEMENTAIRE

- **Le blocage doit être juridique** : les blocages financiers sont inéligibles.
- **Le blocage doit résulter d'une norme législative ou réglementaire nationale** (il ne peut s'agir d'une norme européenne).

FRANCE EXPÉRIMENTATION

POURQUOI ?

► Deux principaux bénéfices possibles

Expérimenter une dérogation

- **Dérogation à titre expérimental** aux normes bloquantes identifiées.
- **Durée limitée et évaluation** a posteriori.
- En cas de succès, l'expérimentation a vocation à être **pérennisée ou généralisée**.

Bénéficier d'un accompagnement à droit constant

- Le projet peut être réalisable à droit constant c'est-à-dire **faisable sans changer la réglementation**.
- L'administration **précise par écrit** les dispositions qui rendent le projet possible et met le porteur **en contact avec un expert** de l'administration si besoin.

FRANCE EXPÉRIMENTATION EN CHIFFRES

300

Dossiers traités dont 25% de start-up (90% par TPE – PME)

Près d'1 cas sur 2

Résolu par une expérimentation ou par une autre solution (modification générale du cadre ou sécurisation à droit constant)

FRANCE EXPÉRIMENTATION

APPEL À PROJETS « 4D » OUVERT DU 13 AVRIL AU 30 JUIN 2021

▶ **Contexte**

Dans le cadre de France relance, le Gouvernement a réaffirmé **sa priorité qui est l'accompagnement des entreprises innovantes.**

▶ **Objectif : Pouvoir porter des dérogations expérimentales de niveau législatif**

Utiliser le droit différemment en le mettant au service de ceux qui veulent innover. Favoriser les initiatives locales pour stimuler la relance et l'emploi. Pour les projets retenus, nous déposerons des articles de loi dans le projet de loi **4D** pour permettre d'adapter notre droit aux besoins de l'innovation.

Ouvert pour les **blocages de nature législative**
(Ouvert en continu pour les blocages réglementaires)

AMELIORER, RENFORCER ET SIMPLIFIER

L'INFORMATION ET LES FORMALITES DES CREATEURS ET CHEFS D'ENTREPRISES

Création d'un *site unique de référence*

- **Le Gouvernement a entendu les entreprises** : nous avons décidé **de créer un site de référence public et gratuit pour l'information, l'orientation et les formalités des entreprises**.
- **Ce site sera basé sur une expérience usager la plus personnalisée possible, simple et ergonomique, au plus près des besoins concrets des entreprises** : pendant la période de création, comme à chaque moment de son développement. Nous veillerons aussi à simplifier au maximum le vocabulaire et les acronymes pour une compréhension immédiate par l'utilisateur. Des outils interactifs, comme des simulateurs, permettront aux entreprises d'évaluer leur situation.
- Ce site sera une **porte d'entrée de l'entreprise dans l'administration**, pour ses **recherches**, ses **questions** et ses **démarches**.

La mise en ligne est prévue pour la fin 2021